



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques du
musée Grobet-Labadié à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 7 décembre 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que le musée Grobet-Labadié à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation, comme témoignage de l'architecture privée de la grande bourgeoisie marseillaise du XIX^e siècle, et de son caractère singulier dû à son aménagement muséal afin d'accueillir les collections de Marie Grobet (1852-1944) de son vivant,

ARRETE

Article premier : Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité le musée Grobet-Labadié, comprenant le bâtiment principal, les cours, jardins et grilles de clôture, ainsi que le bâtiment des communs inscrit pour ses façades et toitures, situés 140 boulevard Longchamp à MARSEILLE 1^{ER} ARRONDISSEMENT (Bouches-du-Rhône), selon le plan annexé au présent arrêté, sur les parcelles D72 et D73, appartenant à LA VILLE DE MARSEILLE, n° SIREN 211 300 553, par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

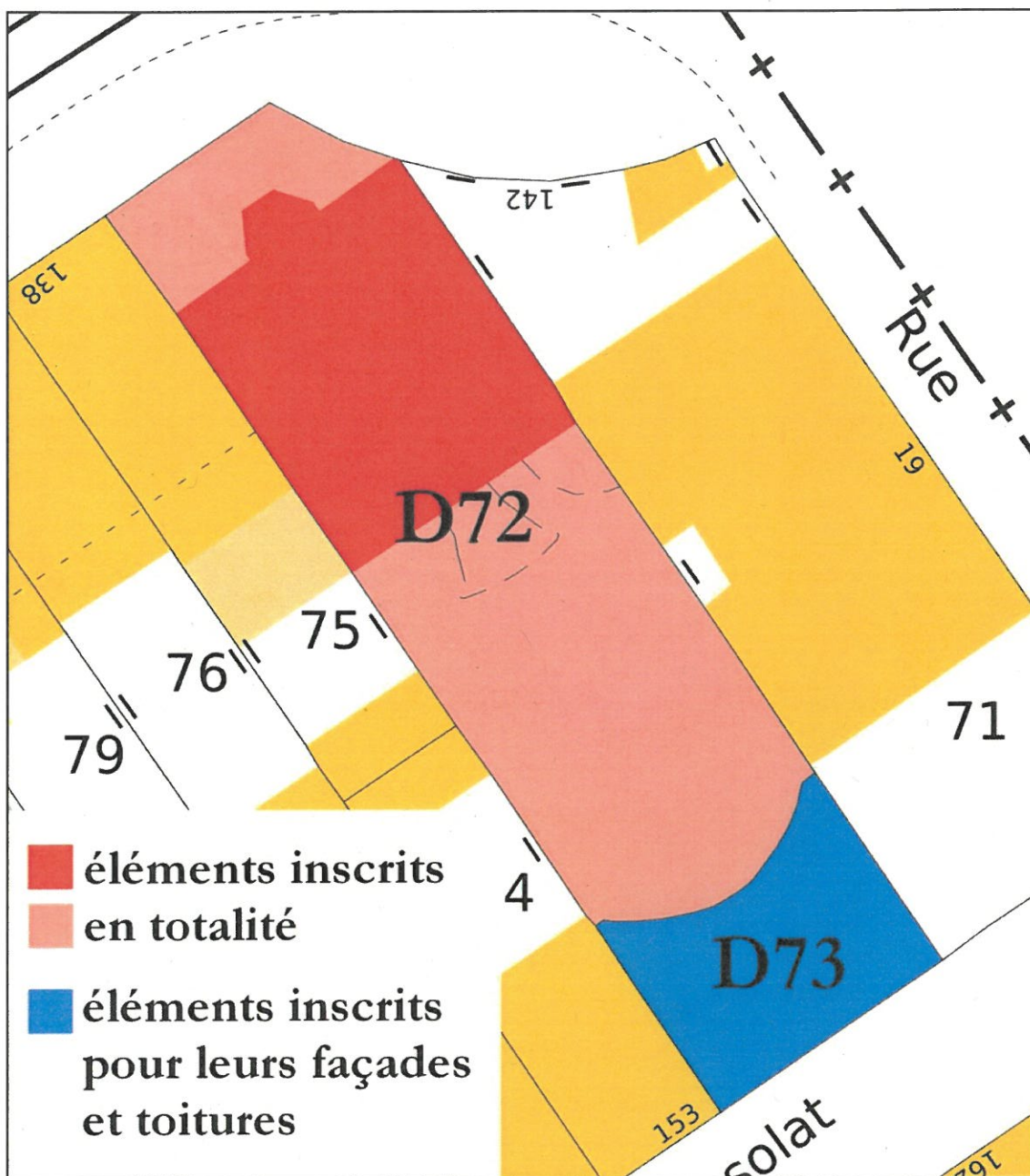
Marseille, le **15 JUIN 2022**

Le Préfet de Région



Christophe MIRMAND

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du musée Grobet-Labadié à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)



Marseille, le 15 JUN 2022

Le Préfet de Région


Christophe MIRMAND